

MAINS DU MONDE FORMATIONS

POLITIQUE D'ACCESSIBILITE

CONTEXTE

Définition du handicap

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005* nous propose la définition du handicap suivante :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »

Déficience motrice

Atteinte de la capacité du corps ou d'une partie du corps à se mouvoir.

Cette capacité peut concerner, entre autres : le déplacement, la posture, l'action sur le monde extérieur, la communication, la perception du monde extérieur, l'alimentation.

Les incidences potentielles en situation de formation :

- Accès aux locaux, aux lieux de vie, etc.
- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, ...)
- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Fatigabilité
- Soins médicaux fréquents
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement
- Manque d'autonomie
- Etc.

Déficience auditive

Dégradation de l'audition entraînant une diminution ou une perte des capacités auditives.

Cette déficience comporte plusieurs degrés :

- *Déficience légère (perte de 20 à 40 décibels), les sons faibles ne sont plus perçus.*
- *Déficience moyenne (perte de 40 à 70 décibels) de nombreux sons de l'environnement sonore sont difficilement perçus.*
- *Déficience sévère (perte de 70 à 90 décibels) de nombreux sons de l'environnement ne sont plus perçus.*
- *Déficience auditive profonde (perte supérieure à 90 décibels) la totalité des sons de l'environnement sonore n'est plus perçue.*

Les incidences potentielles en situation de formation :

- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, ...)
- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Accessibilité à la communication sonore (téléphone, alarme, ...)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informelle

*LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Déficience visuelle

Peut être de naissance ou acquise à la suite d'une maladie ou un traumatisme.

Diminution ou perte de la capacité visuelle après correction.

Il y a plusieurs degrés de déficience, de la mal voyance à la cécité totale, et plusieurs manières de mal voir (perte de la vision centrale, tâches noires, vision floue, forte sensibilité à la lumière, mauvaises appréciations des distances, des couleurs...).

Les incidences potentielles en situation de formation

- Accès aux locaux, aux lieux de vie, etc.
- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, ...)
- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informelle
- Exploitation et l'écriture de support papier
- Utilisation d'outils en tout ou en partie visuels (photocopieurs, ordinateur, etc.)
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement
- Manque d'autonomie
- Etc.

Maladie invalidante

Maladie chronique et/ou évolutive entraînant des déficiences plus ou moins importantes, momentanées, permanentes ou évolutives.

*Maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses :
déficience cardiaque, diabète, cancer, hépatite, asthme, épilepsie, SEP (Sclérose en plaques),
allergie, VIH (Sida)....*

Les incidences potentielles en situation de formation

- Accès aux locaux, aux lieux de vie, etc.
- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, ...)
- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Fatigabilité
- Soins médicaux fréquents
- Etc

ENGAGEMENT DE MAINS DU MONDE FORMATIONS

- Accueillir dans ses formations le public ci-dessus défini comme éligible, sans discrimination.
- Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap pouvant être pris en compte, toutes les adaptations, pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap.

- Recourir à un réseau de professionnels spécialisés dans l'adaptation du handicap dans le monde du travail. (liste en fin de document)

Vérier l'adéquation entre le candidat et son projet professionnel

Au cours du premier entretien, le handicap ne doit pas devenir le sujet de conversation principal. En effet, il n'est pas nécessaire de connaître tous les détails relatifs à la situation personnelle du candidat mais il est essentiel de pouvoir mesurer l'adéquation entre le métier pour lequel la personne va être formée la formation et le handicap.

Une bonne connaissance des conditions d'exercice du métier va permettre de cibler les questions relatives aux contraintes de la personne handicapée (ses contre-indications médicales).

Anticiper les aménagements et les compensations

Anticiper les aménagements et compensations à mettre en œuvre permettra de sécuriser le parcours de formation.

Adaptation pédagogique

Les quatre grands types d'adaptations pédagogiques pouvant être mis en place :

-Les rythmes

- Rythme sur la journée, la semaine, la totalité de la formation
- Besoin de pauses
- Gestion des absences
- Contenus, supports, méthodologie, outils

-Accessibilité des supports

- Choix des méthodes adaptées aux capacités des stagiaires
- Évaluation

-Accessibilité des supports d'évaluation

- Adaptation du temps
- Environnement matériel et social

-Accessibilité des locaux (à l'externe et dans les locaux)

- Matériel adapté
- Equipe/groupe sensibilité

Assurer le suivi renforcé du stagiaire tout au long de la formation

La mise en place d'un suivi renforcé du stagiaire handicapé au cours de formation permettra de :

- Anticiper d'éventuelles difficultés de suivi de la formation
- Éviter toute rupture de formation
- Assurer le bon déroulement et les ajustements éventuels des aménagements ou moyen de compensation mis en place

LE RÉSEAU DE PROFESSIONNELS

Au niveau national

- handicap.gouv.fr

Le site du secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des personnes handicapées. Informations sur les aides et les prestations, les études et la formation, l'emploi, le logement, les transports, sports et loisirs.

- ecologique-solidaire.gouv.fr

Site du Ministère de la Transition écologique et solidaire : informations pratiques sur l'accessibilité des établissements recevant du public, du logement, du stationnement, des transports, du numérique.

- [Ressources handicap formation](#)

La Ressource handicap formation de l'Agefiph est un interlocuteur privilégié pour vous appuyer dans les réponses aux obligations d'accessibilité et dans l'étude d'aménagements nécessaires à la compensation du handicap, notamment dans des cas de situations individuelles

Site web : <https://occitanie.rhf-accessibilite.fr/>

- [Agefiph](#)

L'Agefiph incite les entreprises à agir en faveur d'une société plus inclusive. Au plus près de leurs besoins, ils les conseillent et les accompagnent dans leurs actions emploi handicap.

60 conseillers au siège de l'Agefiph et dans les délégations régionales sont les interlocuteurs directs des entreprises. Ils les informent sur leurs obligations, les conseillent sur les actions à mettre en œuvre pour développer l'emploi de personnes handicapées et les accompagnent pour élaborer, avec elles, des actions de sensibilisation, établir et mettre en œuvre des plans d'action en lien avec les bons interlocuteurs.

*LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- Fiphfp

Le FIPHFP est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Sa mission : impulser une dynamique et inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques.

Il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Par ses financements et les partenariats qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en œuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard.

Le FIPHFP favorise, grâce à ses actions :

- l'accessibilité des locaux professionnels et des outils/logiciels de travail ,
- le recrutement,
- la formation et l'accompagnement tout au long du parcours professionnel,
- le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

Contact : Delphine BELLEGARDE-RIEU - <https://www.fiphfp.fr/nos-regions/occitanie>

Au niveau local – Occitanie

- APSH34 => Association pour personnes en situations de handicap

Cette rubrique est destinée à toute personne en situation de handicap ainsi qu'à son entourage, mais également aux professionnels qui auront à cœur de pouvoir accompagner au mieux les personnes et leur famille.

APSH34 - Espace Louis Viala - 284 av. du professeur Jean-Louis Viala - 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 40 74 40 - Fax : 04 67 40 74 49

- La Maison Départementale des personnes handicapées

Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH accompagnent au quotidien les personnes handicapées dans tous les domaines de leur vie, quels que soient leur âge et leur situation.

Elle est composée d'une équipe de professionnels : médecins, ergothérapeutes, psychologues, profs, assistants sociaux...

La demande doit être faite directement par la personne en situation de handicap et peut se faire dans le cadre d'aides pour étudier (une personne pour aider dans la classe, pour avoir du matériel adapté, avoir plus de temps pour les exams...).

Maison Départementale de l'Autonomie

Bât Alco 2 - 1350, rue d'Alco - BP7353 - 34086 Montpellier Cedex 4

<http://www.mdph34.fr/nous-contacter.html>. - Tél : 04 67 67 69 30

- Les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (se trouvent dans chaque académies)

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) sont une nouvelle forme d'organisation du personnel d'aide humaine. Ils favorisent la coordination des ressources (les aides humaines, pédagogiques, éducatives et, à terme, thérapeutiques) au plus près des élèves en situation de handicap pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.

Les trois grands objectifs du PIAL sont :

- un accompagnement défini au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap afin de développer son autonomie et de lui permettre d'acquérir des connaissances et des compétences
- plus de réactivité et plus de flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain dans les établissements scolaires et les écoles
- une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail.

Contact : [Rémi CAZANAVE](mailto:Rémi.CAZANAVE@ac-montpellier.fr) - Tel : 04.67.91.53.21 - Ce.0342069p@ac-montpellier.fr

- Les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

Les CROUS interviennent à plusieurs niveaux en matière d'accompagnement des étudiants handicapés :

- dans le champ de l'accessibilité du cadre bâti dans les résidences et les restaurants universitaires, sous l'impulsion de leur tutelle nationale, le CNOUS ;
- dans le champ de l'action sociale, en matière d'attribution prioritaire de logement étudiant en résidence universitaire. Ce sont des acteurs incontournables de l'amélioration de l'accueil de l'étudiant dans sa vie sociale (logement, restauration,).
- Ils peuvent également être associés aux actions de sensibilisation au handicap organisées dans les universités.

Contact : <https://www.crous-montpellier.fr>

- Les partenaires académiques (rectorat, lycée, CIO...)

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles un étudiant jusque-là scolarisé dans un lycée, une prise de contact avec l'enseignant référent ou le proviseur permet d'affiner la connaissance des besoins de l'étudiant et d'ajuster les réponses essentiellement liées aux conséquences spécifiques de certains handicaps. Des actions d'information et/ou de formation ainsi que des outils de liaison peuvent aussi être conçus à destination des établissements du secondaire, dans le cadre du Plan Académique de Formation, par exemple. Afin que s'attache à ces actions et ces outils toute l'efficacité recherchée, il est

*LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

nécessaire de se rapprocher du conseiller technique pour les élèves handicapés placé auprès de chaque recteur. La mise en place d'une « orientation active » de la part de l'université est un atout supplémentaire dans l'intégration future de l'élève/étudiant. Les CIO constituent également des relais appréciables en direction des lycéens handicapés ayant un projet de poursuite d'études supérieures.

Organismes plus orientés entreprises

- Fiphfp

Le FIPHFP est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Sa mission : impulser une dynamique et inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques.

Il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Par ses financements et les partenariats qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en œuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard.

Le FIPHFP favorise, grâce à ses actions :

- l'accessibilité des locaux professionnels et des outils/logiciels de travail ,
- le recrutement,
- la formation et l'accompagnement tout au long du parcours professionnel,
- le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

Coordonnées : Delphine BELLEGARDE-RIEU - <https://www.fiphfp.fr/nos-regions/occitanie>

Au niveau local - Montpellier

- La Maison Départementale des personnes handicapées

Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) accompagnent au quotidien les personnes handicapées dans tous les domaines de leur vie, quels que soient leur âge et leur situation.

Elle est composée d'une équipe de professionnels : médecins, ergothérapeutes, psychologues, profs, assistants sociaux...

La demande doit être faite directement par la personne en situation de handicap et peut se faire dans le cadre d'aides pour étudier (une personne pour aider dans la classe, pour avoir du matériel adapté, avoir plus de temps pour les exams...).

Maison Départementale de l'Autonomie

Bât Alco 2 - 1350, rue d'Alco - BP7353 - 34086 Montpellier Cedex 4 <http://www.mdph34.fr/nous-contacter.html>. - Tél : 04 67 67 69 30

- Mission locale

La Mission locale de Montpellier un lieu d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement personnalisé. Un conseiller de la Mission locale vous aide dans l'élaboration de vos projets, votre recherche d'emploi, de formation, et l'accès à vos droits.

En lien avec les partenaires locaux, la Mission locale apporte des réponses adaptées à l'ensemble des difficultés que rencontrent les jeunes, aussi bien dans les domaines de l'emploi et de la formation, que dans ceux de la mobilité, du logement, de la santé, des loisirs ou des ressources.

Coordonnées :

<https://montpellier-jeunes-emploi.fr/antennes/>

- Les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

Les CROUS interviennent à plusieurs niveaux en matière d'accompagnement des étudiants handicapés :

- dans le champ de l'accessibilité du cadre bâti dans les résidences et les restaurants universitaires, sous l'impulsion de leur tutelle nationale, le CNOUS ;
- dans le champ de l'action sociale, en matière d'attribution prioritaire de logement étudiant en résidence universitaire. Ce sont des acteurs incontournables de l'amélioration de l'accueil de l'étudiant dans sa vie sociale (logement, restauration,).

Ils peuvent également être associés aux actions de sensibilisation au handicap organisées dans les universités.

Contact : <https://www.crous-montpellier.fr>

En ce qui concerne le logement

- Logement Hérault :

Lieu d'information et de conseil sur le logement et l'habitat, en partenariat avec l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement).

Coordonnées :

Logement Hérault - 100 rue de l'Oasis CS 67 249 - 34085 MONTPELLIER

Tel . 04 67 84 75 00

<https://logement.herault.fr/>

En ce qui concerne l'Emploi et l'insertion

*LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- CAP EMPLOI 34

Les Cap emploi pilotés par l'État, l'AGEFIPH, le FIPHFP et Pôle emploi ont pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs. Leur expertise permet d'évaluer la situation de handicap et d'identifier les moyens de compensation à mettre en œuvre

Coordonnées :

Adresse : 335 Av. du Professeur Jean Louis Viala, 34090 Montpellier

Tél. : 04 99 13 34 25

- AGEFIPH :

Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées. Créée par la loi de 1987 et confortée dans son rôle par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, l'Agefiph a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans les entreprises privées et en milieu ordinaire de travail

(<https://www.agefiph.fr/>).

- CED :

Association qui gère le site de recrutement : www.hanploi.com dédié aux personnes handicapées et développe une activité de recrutement pour des entreprises partenaires (stage, alternance, CDD, CDI).

Coordonnées : Délégation nationale

Adresse : 43 bis rue d'Hautpoul 75019 Paris

Tél. : 01.44.52.40.69

Mail : contact@cedfrance.fr

- Droit au savoir :

Collectif associatif qui entend favoriser des actions innovantes dans le domaine de la scolarisation et de l'insertion professionnelle pour les jeunes personnes en situation de

handicap et a élaboré des fiches par typologie de handicap, qui donnent des idées d'aménagements à mettre en place, à retrouver dans « L'espace ressources »

Coordonnées : Délégation nationale

Adresse : www.droitausavoir.asso.fr/

Tél. : 01.40.78.27.03

Mail : contact@droitausavoir.asso.fr

*LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- Fédé 100% Handynamique :

Fédération d'associations étudiantes sur le handicap et réseau d'entraide d'étudiants et jeunes diplômés handicapés qui propose notamment des temps d'échanges de pratiques, des rencontres avec les entreprises (lors des Handicafés®) et des week-ends de Rencontres nationales ().

Coordonnées : Délégation nationale

Adresse : Tour ESSOR, 16e étage – 14 rue Scandicci 93508 Pantin

Tél. : 01.82.28.43.90

Contact : <https://www.handynamique.org/>

- Tremplin Handicap :

Association qui est une passerelle entre le monde des études, de la formation et le monde du travail. Triple objectif : encourager les étudiants en situation de handicap à aller vers des études supérieures et les préparer à leur future insertion professionnelle par un accompagnement individualisé ; accompagner les entreprises partenaires dans la mise en œuvre d'actions concrètes d'accueil, de formation et d'intégration de personnes en situation de handicap (www.tremplin-handicap.fr).

Coordonnées : Délégation nationale

Adresse : 2 rue du Docteur Lombard 92130 Issy-les-Moulineaux

Tél. : 01.41.09.79.10

Mail : contact@tremplin-handicap.fr

- H-Up

Entrepreneuriat & handicap. Accompagnement d'entrepreneurs en situation de handicap. Sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Tél. : 06 68 69 97 07

Contact : Alexandre Matillat

Mail : aura@h-up.fr

- Autisme :

<https://www.cra-rhone-alpes.org/>

<https://centre-ressource-rehabilitation.org/ts2a>

Personnes ressources : Référent(e)s Handicap MAINS DU MONDE FORMATIONS

Montpellier :

Etienne Gobin - etienne.gobin@mains-du-monde.fr